

Annexe 5 du Règlement du service de l'assainissement collectif

Du 1er janvier au 30 juin 2023

Communes de Cassis - La Ciotat - Ceyreste - Roquefort la Bédoule

Prestations	Coût HT en euros	Taux de TVA en %	T.V.A	Total TTC en euros
Tarifs des prestations à l'utilisateur				
Frais d'accès au service pour les usagers en assainissement seul	70,50	10,00	7,05	77,55
Pénalités pour retard de paiement 1ère relance	3,78	0,00	0,00	3,78
Pénalités pour retard de paiement 2ème relance	11,80	0,00	0,00	11,80
Pénalités pour retard de paiement à compter de la 3ème relance	34,37	0,00	0,00	34,37
Frais d'avis de fermeture	34,37	10,00	3,44	37,81
Intervention au lieu de livraison des eaux pour impayé	51,55	10,00	5,16	56,71
Frais de contrôle de conformité dans le cas de cession de propriété	217,66	10,00	21,77	239,43
Contre-visite de vérification de la mise en conformité	137,47	20,00	27,49	164,96
Infraction au règlement et manipulation frauduleuse (frais réels + frais d'huissiers)	171,84	20,00	34,37	206,21
Déplacement inutile	51,55	10,00	5,16	56,71
Participation aux Frais de rejets bancaires par la trésorerie publique	6,87	10,00	0,69	7,56
Frais de débouchage de branchement sur faute de l'utilisateur (prix forfaitaire / Nuit et jour férié)	Forfait			